

garantie à tous les cultivateurs, de l'Est comme de l'Ouest, d'un prix fixe, non seulement pour le blé, mais pour tous les produits primaires, et j'étendrais cette mesure aux pêcheurs, également. Ce n'est pas là, toutefois, ce que je veux démontrer. Mais certains députés de l'Est ne cessent de nous dire que les subventions à l'Ouest canadien sont à la charge de l'Est; or, j'ai démontré que, pendant plusieurs années, l'Ouest a consenti à l'Est des subventions beaucoup plus importantes que celles de l'Est à l'Ouest.

L'honorable député de Moose-Jaw. (M. Ross) a répété à plusieurs reprises que les cultivateurs de l'Ouest ne demandent pas de subventions et qu'ils sont prêts à vendre leurs produits au cours mondial pourvu qu'on leur permette d'acheter aux prix mondiaux. Nous avons actuellement un régime libéral qui affiche des tendances libre-échangistes et, pourtant,—situation paradoxale—l'honorable député de Dufferin-Simcoe (M. Rowe) a défié tous les députés ministériels qui oseraient au libre-échange de se prononcer dans ce sens. Il a souvent lancé ce défi, mais sans provoquer une profession de foi libre-échangiste chez aucun libéral. A quoi sert de répéter que l'on veut permettre aux cultivateurs d'acheter aux cours du marché mondial, si l'on ne veut prendre aucune mesure à cette fin? Selon nous, aussi longtemps que l'on forcera l'agriculteur canadien à faire ses achats en marché protégé, il aura parfaitement raison d'exiger que ses propres produits soient protégés. Mais nous devons, auparavant, instituer un office des marchés analogue à celui de la Nouvelle-Zélande et, si l'on veut apporter une solution véritablement efficace au problème, il faudra conférer à cet office le pouvoir de contrôler les exportations en même temps que la production et la distribution.

L'on pourra trouver, dans d'autres parties de la cause albertaine, des chiffres comme ceux que je viens de citer, mais je n'en dirai pas davantage pour l'instant. Nous constatons que notre politique monétaire aussi bien que tarifaire coûte annuellement aux cultivateurs de l'Ouest plus de 79 millions de dollars.

Je pourrais signaler un autre point intéressant au sujet des pertes subies par l'industrie des céréales de l'Ouest, du fait du tarif douanier. Je cite, à la page 191 de la cause albertaine, ce que l'on dit du mémoire présenté par le Manitoba :

Le mémoire soumis par le Manitoba à la commission royale chargée d'enquêter sur les relations entre les provinces et le dominion tente une estimation du fardeau imposé par le tarif aux provinces des Prairies. On y fait entrer une comparaison bien étayée entre le montant des achats annuels ordinaires d'un cultivateur manitobain et ce que les mêmes achats coûtent

[M. Quelch.]

à un cultivateur de l'Etat voisin, le Minnesota. En attendant que des spécialistes aient pointé les éléments de cette estimation, nous nous permettons de formuler notre manière de voir sur certains aspects de la question.

Le tableau suivant constitue un résumé succinct d'une enquête approfondie et montre que notre tarif coûte au cultivateur canadien de l'Ouest une moyenne annuelle de \$110.

Majoration estimative des dépenses d'une ferme de l'Ouest canadien par suite du tarif sur les denrées importées des Etats-Unis.	
Véhicules à moteurs et carburants. . . . .	\$27 19
Machines et instruments aratoires, etc. . . . .	18 45
Matériaux de construction. . . . .	7 16
Dépenses du foyer et mobilier. . . . .	12 60
Vêtements. . . . .	24 41
Aliments. . . . .	20 57
Total. . . . .	\$110 38

J'ai dit que la politique monétaire et douanière du Canada coûtait annuellement plus de 79 millions de dollars, aux cultivateurs de l'Ouest, 32 millions du fait du tarif et 47, du fait de la politique monétaire de l'Etat. Et la dernière somme comprend seulement les répercussions de la politique monétaire sur les producteurs de blé, non sur le reste des cultivateurs. A cela s'ajoutent les injustices causées par les hauts taux d'intérêts, les fortes primes d'assurances, et les intérêts élevés des banques. Avant la dernière révision de la loi des banques, ces institutions volaient consciemment les cultivateurs de l'Ouest en leur demandant un intérêt de 8 p. 100, alors que la loi n'autorisait qu'un taux de 7 p. 100.

Comme je l'ai déjà fait ressortir, on a pour principe d'écorcher l'Ouest. C'est sur ce principe que sont fondés les prix de vente, l'intérêt, et l'assurance. On se disait que l'Ouest pouvait payer davantage. Mais aujourd'hui on constate qu'il en est incapable et qu'il le restera toujours. De plus, nous avons les tarifs élevés de chemin de fer, qui résultent en grande partie des subventions accordées aux obligataires jusqu'à concurrence d'environ 43 millions de dollars par année. Cependant, malgré que, en vertu de notre programme tarifaire et monétaire, on nous demande de contribuer au delà de 100 millions par année, certains honorables représentants de l'Est ont l'impudence de nier à l'Ouest du Canada son droit à la garantie du coût de production?

M. EVANS: Quel est-il?

M. QUELCH: Si vous voulez les chiffres, établis par le Gouvernement, consultez le rapport de la ferme expérimentale, qui mentionne 69c. le boisseau, durant plusieurs années.

M. DONNELLY: Pourquoi ne pas vous adresser à un homme d'expérience pratique?